

LA LAICITE

Cadrage institutionnel

1. La laïcité au cœur des valeurs de la République et de l'école.

- La laïcité fait partie du **contrat social**, du **contrat scolaire** (loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 faisant de la République française un État laïque, préambule de la Constitution de 1946 et Constitution de la Ve République de 1958 qui font de la laïcité un « principe constitutionnel de la République française ») et du **contrat pédagogique** qui lie enseignants et élèves depuis la fin du XIXe siècle pour l'école primaire : elle est l'un des trois piliers de l'école républicaine avec la gratuité et l'obligation. La loi du 15 mars 2004, interdisant aux élèves le port de signes religieux ostensibles dans les premier et second degrés, a renforcé ce principe en protégeant ainsi les élèves de tout prosélytisme au sein des écoles et des établissements scolaires. L'école est laïque par ses contenus, ses méthodes et ses objectifs. Les enseignants se font une obligation de l'objectivité et de l'impartialité ; ils s'engagent à transmettre à tous les élèves une culture commune et partagée (art. 7 de la Charte de la laïcité à l'école).

2. La laïcité dans les programmes de l'enseignement moral et civique.

Dans les programmes de l'enseignement moral et civique, la laïcité est à la fois un **cadre**, une **méthode**, une **éthique** et un **contenu d'enseignement**.

- **Un cadre** : « L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique se fait quant à lui dans le cadre laïque qui est celui de la République. Ce cadre impose de la part des personnels de l'Éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire. »
- **Une méthode** : la laïcité est la condition de l'exercice du jugement critique et d'une pensée affranchie des préjugés. La laïcité suppose des valeurs : la liberté de pensée, la liberté de croyance et de conviction, le refus des dogmes, le droit au doute, le droit à l'erreur, le goût de la démonstration et la recherche de la preuve, l'objectivité, la tolérance, le goût de la recherche de la vérité, l'acceptation des désaccords. S'appuyant sur ces valeurs, la liberté d'expression s'exerce toujours, à l'école comme dans la société, dans le respect des règles et des lois communes.
- **Une éthique** qui se traduit dans l'interdiction de tout prosélytisme, de toute propagande et de toute pression exercés sur les élèves, mais aussi dans le refus de l'endoctrinement, dans la vigilance à l'égard des préjugés, des stéréotypes et des vérités toute faites. Ce que formule l'art. 12 de la Charte de la laïcité à l'école : « Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique ».

- **Un objet d'enseignement et d'apprentissage** : l'élève apprend comment et pourquoi elle est un principe organisateur du vivre ensemble dans la République française, notamment à travers l'étude de la Charte de la laïcité à l'école, qui peut faire l'objet d'une approche à tout âge, pourvu que ses contenus soient adaptés à la maturité des élèves.

Elle fait également l'objet d'une approche nourrie par l'histoire dans le cadre d'un travail sur la conquête des droits fondamentaux, autour de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, par exemple.

Elle a aussi toute sa place, à l'école primaire notamment, dans le cadre du travail sur les règles de vie de la classe et de l'école. C'est là le moyen de redynamiser l'apprentissage des règles de vie en montrant leur lien intrinsèque avec les valeurs communes.

Qu'est-ce que la laïcité ?

<http://www.education.gouv.fr/cid95865/la-laicite-a-l-ecole.html>

Le mot « laïcité » vient du mot grec *laos* qui désigne l'**unité d'une population**, considérée comme un tout indivisible. La laïcité est l'affirmation originaire du peuple comme union d'homme libres et égaux. Est laïque la communauté politique en laquelle tous peuvent se reconnaître. Le principe de laïcité est donc un mode d'organisation de la **coexistence des libertés** dans une association politique.

Problème : peut-on fonder une association politique en faisant l'économie d'une référence à un lien ayant pour modèle croyance religieuse ?

Réponse : le lien politique n'a pas besoin d'une référence à la forme préalable du lien religieux. La foi n'a pas à fonder ni à faire la loi. Le lien politique n'est pas formé par une adhésion, mais par un **consentement raisonné**. L'association politique est autoconstituante : elle est un commencement absolu, étranger à toute transcendance. Dans une société laïque, les individus ne se sentent plus liés par les obligations religieuses; ils considèrent que la croyance est une affaire personnelle et ne concerne pas les pouvoirs publics.

→ Conséquences :

- Ce qui participe de l'autorité publique est tenu à l'**abstention** au sujet des croyances et incroyances religieuses, philosophiques, politiques, etc.
- **Séparation du religieux et du politique** : indépendance de l'État par rapport aux Églises, neutralité confessionnelle de l'État qui ne se soucie que de l'universel et des valeurs communes.
- Démarcation entre ce qui est **commun** à tous et ce qui relève de la liberté individuelle, de la **sphère privée**.

- L'intégralité de l'espace **civil** et de l'espace **intime** jouit de la liberté d'affichage et d'expression dans le cadre du droit commun : **liberté** de conscience et de culte, d'examen et de critique.
- Droit, pour chaque individu, de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune.
- Indépendance des Églises par rapport à l'Etat.
- Dans un régime laïque, chacun peut adhérer à une communauté, mais il n'y a aucune obligation, ni même aucune supposition d'appartenance, aucune assignation.
- Aspect non confessionnel, non clérical de l'école publique.

Le principe de laïcité conduit non à nier ou dépasser les religions, mais à organiser leur **coexistence** dans l'espace public et leur compatibilité avec la vie et les institutions démocratiques. Ce qui est contraire à la laïcité, ce ne sont pas les religions, c'est leur prétention à faire la loi, à s'imposer comme règles civiles, à présenter le lien religieux comme le modèle du lien politique (**cléricalisme** : ambition temporelle de domination s'incarnant dans la captation de la puissance publique). La laïcité ne protège pas seulement l'autorité publique du cléricalisme, mais elle protège aussi les religions les unes des autres !

Les dérives de la laïcité

- Une première dérive consiste à vouloir étendre à l'autorité publique la liberté dont jouit l'espace civil : ce sont les tentatives d'«accommodements», de «toiletage», en fait de reconnaissance des communautés en tant qu'agents politiques.
- L'autre dérive, symétrique, consiste à vouloir durcir l'espace civil en exigeant qu'il applique le principe d'abstention partout : position extrémiste qui prétend «nettoyer» l'espace social de toute visibilité religieuse (en fait brandie principalement contre une religion).

Or la laïcité n'est ni l'un ni l'autre. Elle rend possible la liberté d'expression dans l'espace social en astreignant la puissance publique à la réserve en matière de croyances et d'incroyances. En distinguant ce qui participe de l'autorité publique et ce qui relève de la société civile, le régime laïc installe une **dualité libératrice**, une sorte de **respiration**. Par exemple l'élève qui ôte ses signes religieux en entrant à l'école publique et qui les remet en sortant échappe par cette dualité aussi bien à la **pression sociale de son milieu** qu'à une **uniformisation officielle d'État**. La laïcité offre un **double espace**, aucun des espaces ne s'imposant constamment et uniformément: chacun peut échapper au lissage de sa vie et de son comportement.

La laïcité nous rassemble plus puissamment que ne saurait le faire une **fusion**, une adhésion immédiate et sans distance, un **processus identitaire**. Nous nous rassemblons dans une association politique qui permet à **chaque liberté singulière d'exister et de coexister** avec toute autre. C'est la **liberté** que nous avons en commun, garantie par l'**égalité des droits**. La **fraternité républicaine** n'a rien à voir avec une uniformisation ni avec une collection de communautés elles-mêmes uniformisantes. Dans un régime laïque, chacun peut adhérer à une

communauté, mais il n'y a aucune obligation, ni même aucune supposition d'appartenance, aucune assignation.

Comment mobiliser le principe de laïcité dans le cours de philosophie ?

Comment la laïcité peut-elle s'enseigner, sans prêches ni sermons, en cours de philosophie et en EMC ?

- **LE JUGEMENT**

Avant d'être un objet d'étude en cours de philosophie, la laïcité est constitutive de l'enseignement de la philosophie. Le programme actuellement en vigueur assigne à cet enseignement la mission de « favoriser l'accès à l'exercice réfléchi du jugement ». Cette exigence n'est pas propre à la philosophie. Elle est celle de toute l'école laïque, à travers chacune des disciplines enseignées et à travers la vie scolaire. Seulement, **en philosophie, cette tâche est centrale**. L'exercice d'une liberté comprise comme une raison critique au travail et comme une pensée attentive à la pensée d'autrui dans le dialogue, est la fin et le moyen de l'école laïque d'aujourd'hui et tout particulièrement du cours de philosophie.

- **LA NEUTRALITÉ**

Le principe de neutralité interdit au professeur d'**endoctriner**, ou de faire valoir un point de vue partisan. La neutralité n'est pas la fin de l'école laïque et de l'enseignement de la philosophie, mais son **moyen**, qui permet de garantir un climat scolaire le plus apaisé possible, propice à l'instruction.

- **LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

La laïcité vise aussi à préserver la **liberté de conscience**. Pour éclairer la signification et les enjeux de la liberté de conscience, on peut, en cours de philosophie, la distinguer de la **liberté de la conscience**. La laïcité garantit la liberté de conscience, c'est-à-dire la **possibilité de vivre dans la société selon ses convictions**.

- **LE LIBRE ARBITRE**

Dimension **morale** de la laïcité : l'État laïque préserve le libre arbitre de chacun, entendu comme une **capacité à se déterminer dans sa pensée et dans ses actes, sans être contraint par une force extérieure**. En dissociant la **foi** et la **contrainte de la loi**, l'État laïque rend chacun intégralement responsable de sa croyance ou de son athéisme, et s'oppose du même coup au **fanatisme** qui prétend attacher la foi à la contrainte.

- **LE FANATISME**

Du fanatisme, il peut en être question en cours de philosophie : enfermement dans une certitude, emportement irrationnel. Puisque nul ne naît fanatique, on se demande comment on le devient. On analyse des procédés de conditionnement qui dépossèdent l'individu de son libre arbitre, et face auxquels on se sent souvent démuni. La laïcité n'est pas neutre face au fanatisme, d'autant qu'il s'agit d'un fléau contagieux, ainsi que le suggérait Camus dans *La*

peste, métaphore du fanatisme nazi. La laïcité, qui exclut radicalement le fanatisme, cherche le **remède** dans l'**instruction**, dans la **justice**, dans le **civisme**, dans le **courage moral**, dans la **fraternité**.

Texte de Voltaire Article « Fanatisme », in *Dictionnaire philosophique portatif*, 1764

« Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère. Celui qui a des extases, des visions, qui prend des songes pour des réalités, et ses imaginations pour des prophéties, est un fanatique novice qui donne de grandes espérances; il pourra bientôt tuer pour l'amour de Dieu. (...) Le plus grand exemple de fanatisme est celui des bourgeois de Paris qui coururent assassiner, égorger, jeter par les fenêtres, mettre en pièces, la nuit de la Saint-Barthélemy, leurs concitoyens qui n'allaient point à la messe. (...) Il y a des fanatiques de sang-froid: ce sont les juges qui condamnent à la mort ceux qui n'ont d'autre crime que de ne pas penser comme eux; et ces juges-là sont d'autant plus coupables, d'autant plus dignes de l'exécration du genre humain, que, n'étant pas dans un accès de fureur comme les Clément, les Chastel, les Ravailac, les Damiens, il semble qu'ils pourraient écouter la raison. Il n'est d'autre remède à cette maladie épidémique que l'esprit philosophique, qui, répandu de proche en proche, adoucit enfin les mœurs des hommes, et qui prévient les accès du mal; car dès que ce mal fait des progrès, il faut fuir et attendre que l'air soit purifié. Les lois et la religion ne suffisent, pas contre la peste des âmes; la religion, loin d'être pour elles un aliment salubre, se tourne en poison dans les cerveaux infectés. (...) Les lois sont encore très impuissantes contre ces accès de rage: c'est comme si vous lisiez un arrêt du conseil à un frénétique. Ces gens-là sont persuadés que l'esprit saint qui les pénètre est au-dessus des lois, que leur enthousiasme est la seule loi qu'ils doivent entendre. **Que répondre à un homme qui vous dit qu'il aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qui en conséquence est sûr de mériter le ciel en vous égorgeant?** Lorsqu'une fois le fanatisme a gangrené un cerveau, la maladie est presque incurable. J'ai vu des convulsionnaires qui, en parlant des miracles de saint Pâris, s'échauffaient par degrés parmi eux: leurs yeux s'enflammaient, tout leur corps tremblait, la fureur défigurait leur visage, et ils auraient tué quiconque les eût contredits. Oui, je les ai vus ces convulsionnaires, je les ai vus tendre leurs membres et écumer. Ils criaient: « Il faut du sang ». Ils sont parvenus à faire assassiner leur roi par un laquais, et ils ont fini par ne crier que contre les philosophes. Ce sont presque toujours les fripons qui conduisent les fanatiques, et qui mettent le poignard entre leurs mains; ils ressemblent à ce Vieux de la montagne qui faisait, dit-on, goûter les joies du paradis à des imbéciles, et qui leur promettait une éternité de ces plaisirs dont il leur avait donné un avant-goût, à condition qu'ils iraient assassiner tous ceux qu'il leur nommerait. Il n'y a eu qu'une seule religion dans le monde qui n'ait pas été souillée par le fanatisme, c'est celle des lettrés de la Chine. Les sectes des philosophes étaient non seulement exemptes de cette peste, mais elles en étaient le remède; car l'effet de la philosophie est de rendre l'âme tranquille, et le fanatisme est incompatible avec la tranquillité. Si notre sainte religion a été si souvent corrompue par cette fureur infernale, c'est à la folie des hommes qu'il faut s'en prendre. »

- **L'INTERPRÉTATION**

Les enjeux de l'interprétation en matière de religion. On peut s'appuyer sur ce qu'Abdelwahab Meddeb nommait « le choc des interprétations », qu'il opposait au « choc des civilisations ». Le « choc des interprétations » peut s'entendre d'abord comme l'opposition entre un discours fermé prétendant détenir la signification univoque et transparente du texte interprété, et l'interprétation qui s'attache à rapporter le texte à son contexte extérieur et chaque formule du texte à son contexte interne. Il peut être utile ici d'étudier avec les élèves le TTP de Spinoza (chapitres I à XII consacrés à la critique externe et interne de la Bible). Mais il se comprend surtout comme une mise en dialogue d'une pluralité d'interprétations qui s'éclairent mutuellement, en faisant ressortir les ressources infinies du texte interprété.

- **LA RELIGION**

Sur la religion précisément, le cours de philosophie procède selon une approche laïque. D'une part, il est respectueux du **principe de neutralité**, en s'abstenant de prendre parti pour ou contre la croyance religieuse, pour ou contre telle croyance religieuse, pour ou contre l'athéisme. D'autre part, il lui revient d'examiner ce que la religion comme expérience intérieure et comme phénomène collectif, a de complexe et de contradictoire. On montre qu'à travers la religion, mais aussi l'athéisme et l'agnosticisme, s'exprime **l'interrogation universelle des hommes sur la vie et la mort, sur la destinée humaine, le sens de l'existence, sur la solitude, sur le rapport à l'infini, à l'absolu et au sacré.**

- **L'HISTOIRE**

Enfin, lorsqu'en cours de philosophie ou en EMC, un élève demande comment il se fait qu'on parle aujourd'hui beaucoup de la laïcité, on peut répondre que la laïcité n'est pas venue de rien, qu'elle est une idée politique inscrite dans l'histoire : qu'elle est l'objet de combats et de compromis, qu'elle porte des idéaux, qu'elle a des constantes, qu'elle a été l'objet de déplacements, de dévoiements, de progrès, et que cela n'est pas terminé. Dans ce travail à conduire avec les élèves, les connaissances acquises en cours d'histoire sont d'un grand secours.

L'interrogation : « Que peut la raison contre la violence ? », pourrait résumer le travail à accomplir en cours de philosophie. L'enseignement de la philosophie demande de ne pas abdiquer devant la violence et de refuser obstinément d'offrir à la haine une haine en retour. Il lui incombe de recourir avec confiance aux **ressources du raisonnement critique et dialogique**, en demeurant vigilant sur les détournements dont la raison peut être le théâtre. Cette tâche réclame de la **lucidité**, du **courage** et de la **patience**. Elle est aussi celle de l'école laïque du XXI^e siècle. Elle porte à attendre des autorités publiques que dans tous les établissements scolaires, soient ménagées aux personnels et aux élèves des conditions d'enseignement convenables.

Bibliographie :

- Jean Antoine Nicolas de Condorcet, *Cinq Mémoires sur l'instruction publique*, GF, 1994.
- Catherine Kintzler, *Penser la laïcité*, Minerve, 2014.
- John Locke, *Lettre sur la tolérance* (1689), GF, 1992 ; *Second Traité du gouvernement civil* (1690), GF, 1992.
- Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité*, Gallimard, 2003 ; Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité, PUF, 1999 ; *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Plon, 2014. →→
- Baruch Spinoza, *Traité théologico-politique*, GF.